



Je sollicite juste d'être informé sur les droits d'une maman de français

Par **Abendjock à Nyam**, le **04/06/2023 à 15:01**

Je voudrais savoir si je peux obtenir la nationalité française ?

Ai je droit au visa si oui lequel ?

Je souhaite juste d'être informé sur mes droits en tant que maman de deux enfants français dont un vie déjà en France et l'autre avec moi

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

Par **youris**, le **04/06/2023 à 17:11**

carte VPF parent d'enfant français :

Vous pouvez obtenir la carte de séjour temporaire, même si vous êtes en situation irrégulière, si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

Vous êtes le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France

Vous contribuez de façon effective à son entretien et son éducation depuis sa naissance (ou depuis au moins 2 ans)

Vous ne vivez pas en état de polygamie

source : [carte VPF](#)

Par **Marck.ESP**, le **04/06/2023 à 17:29**

Bonjour

Un peu de lecture

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/L-immigration-familiale/Les-parents-d-enfants-francais>